**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023  
COMMUNE DE VOSNON**

La réunion a débuté le 11 décembre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PELLETIER Denis.

**Membres présents :** Monsieur FAILLOT YVON, Monsieur PELLETIER DENIS, Madame MANIOT JOCELINE, Madame BOSSUOT JACQUELINE, Monsieur MIGNON JEAN-CLAUDE, Monsieur BOURGUIGNON Bruno, Monsieur JERGER JEAN-MARIE, Monsieur VERRIER CEDRIC

**Membres absents représentés :**

Madame RODRIGUEZ SANDY Pouvoir donné à M PELLETIER DENIS  
Madame NEVOT SEVERINE Pouvoir donné à M VERRIER CEDRIC

**Membres absents :**

Approbation du dernier compte rendu

**2023\_12\_01 - Zone d'accélération d'énergies renouvelables**

Le Maire rappelle que la loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables.

Sur la base des informations reçues de la Préfecture sur le potentiel d’implantation des énergies renouvelables lors de la présentation en communautés de Commune en juin 2023.

Le Maire propose de retenir dans un premier temps :

* L’autorisation de la pose de panneaux photovoltaïques sur :
* Les espaces urbanisés sur le finage de la commune de Vosnon
* Les parcelles propriétés de la commune de Vosnon

Si des projets situés en dehors des zones précitées se présentent, le conseil municipal étudiera les demandes et délibèrera à nouveau sur leur faisabilité.

Vu le code de l’énergie,

Vu les informations reçues de la Préfecture,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

* Décide de définir les zones d’accélération de l’énergie proposées conformément aux dispositions de l’article L 141-5-3 du code de l’énergie ;
* Valide les propositions de Monsieur le Maire et le charge de prendre toutes les mesures nécessaires à l’application de la présente délibération

**2023\_12\_02 - Clôture de l'opération route forestière**

Compte tenu de la demande de la Trésorerie de Troyes au sujet de la clôture de l’opération Route Forestière.

Vu que la Route Forestière est opérationnelle depuis le 1/01/2020 avec une réception de travaux sans réserve le 21/11/2019.

Le Conseil Municipal examine les comptes suivants :

DEPENSES GLOBALES : 63 621.69€

RECETTES GLOBALES : 50 854.43€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de valider et clôturer l’opération Route Forestière, à charge pour le service de gestion comptable de Troyes de la clôturer également

**2023\_12\_03 - SDEA : devis luminaires**

Monsieur le Maire expose qu’il y’a lieu de prévoir le renouvellement de l’installation communale d’éclairage public sur l’ensemble de la commune.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

* Le remplacement, sur supports existants à conserver, de 53 luminaires vétustes par des luminaires fonctionnels d’éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED
* L’adaptation des dispositifs de protection électrique dans les commandes d’éclairage public concernées par les travaux

Selon les dispositions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 Mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 33 500.00 € et la contribution communale serait égale à 50% de cette dépense (soit 16 750.00€)

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1. DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire,
2. S’ENGAGE à ce qu’un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d’ouvrage, sur présentation s’un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n°11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 16 750.00€
3. S’ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires
4. DEMANDE au SDEA de désigner s’il y’a lieu le coordonnateur pour l’hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission
5. PRECISE que les installations d’éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mise à disposition du SDEA en application de l’article L1321.1 du Code général des collectivités territoriales

**Questions diverses**

* Eclairage illuminations de fin d’année : les conseillers municipaux s’en chargeront le vendredi 15 décembre matin
* Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30, Résidence Fontenelle, une invitation vous sera distribuée
* Fontenelle : éclairage défectueux et sol glissant vers la salle. Signalement auprès de la communauté de communes et de Mon Logis
* Suite à une réunion organisée par le Département, il est demandé aux communes dans la mesure du possible d’ouvrir les églises. Une décision sera prise au Printemps.
* Retour de la Réunion Grand Est : soutien maintenu par la Région pour 2024. Par contre, le Conseil Départemental réduit son soutien en passant de 30 à 15% d’aide aux communes.
* L’Amicale des Pompiers remercie les habitants de la commune pour le bon accueil lors de la présentation du calendrier 2024

|  |
| --- |
| **[[[signature1]]]**  SIGNATURE1 |

[[[SECRETAIRE]]]